

Séance
ordinaire du 19
juin 2017

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU DIX-NEUVIÈME (19^e) JOUR
DU MOIS DE JUIN DEUX-MIL-DIX-SEPT (2017) À COMPTER DE 20 H 30 À LA
SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

sont présents :

Mme Danielle Doyer, mairesse
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
M. Normand Gagnon, conseiller du district 2
M. Georges Jalbert, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Jacques Dumas, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Madame la mairesse préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable assiste à la séance alors que quatre (4) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière et messieurs Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint, Steve Corneau, directeur des finances et trésorier ainsi que monsieur Léo Caron, directeur du développement économique et de l'urbanisme y prennent part.

Est également présente madame Sonia Lévesque, du journal l'Avantage

17.06.322

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MADAME LA MAIRESSE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Bonsoir,

Madame la mairesse, Danielle Doyer, préside la séance et les personnes présentes reconnaissent avoir été convoquées selon les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Tous forment le quorum du conseil municipal. Les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

17.06.323

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

MOMENT DE RÉFLEXION

1. Ouverture de la séance par Madame la Mairesse et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

FINANCES

3. Dépôt et acceptation des états financiers de la Corporation de développement économique de Mont-Joli pour l'année se terminant le 31 décembre 2016.
4. Dépôt et acceptation des états financiers de la Corporation du Stade du Centenaire pour l'année se terminant le 31 décembre 2016.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

5. Ratification de formation SIMDUT pour des employés du service des travaux publics.

6. Autorisation d'embauche d'une hortultrice au service des travaux publics pour le remplacement d'un poste temporairement dépourvu.

LOISIRS

7. Reconnaissance de neuf organismes dans le cadre de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs.
8. Autorisation d'engagement financier pour la Fête nationale du Québec.
9. Autorisation d'embauche d'une étudiante pour le camp de jour

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. Autorisation d'embauche de quatre étudiants au service de sécurité incendie.
11. Autorisation d'embauche d'un pompier pour le service incendie.
12. Autorisation de paiement pour le renouvellement de l'entente entre la Ville de Mont-Joli et la Société canadienne de la Croix Rouge.

TRAVAUX PUBLICS

13. Ratification d'achat d'une tondeuse commerciale à la Coop Purdel.
14. Adjudication de contrat à la firme Véolia ES Canada services industriels Inc. dans le cadre de travaux d'inspection télévisée du réseau d'égout.

URBANISME

15. Dépôt du procès-verbal de la réunion du 14 juin 2017 du comité consultatif d'urbanisme (CCU).
16. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA - pour le 1546, boulevard Jacques-Cartier.
17. Autorisation de la liste des travaux selon le règlement 2010-1226 sur les PIIA - pour le 1031, avenue de la Gaspésie.

AFFAIRES NOUVELLES

18. Appui de la Ville de Mont-Joli à la journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées.
19. Période de questions.
20. Clôture et levée de l'assemblée.

FINANCES

17.06.324

DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE MONT-JOLI POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT QUE la firme Mallette a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation de développement économique de Mont-Joli pour l'année 2016;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli versera sa contribution au déficit annuel du Motel Industriel et la partie non subventionnée pour le salaire d'un étudiant;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers vérifiés de la Corporation de développement économique de Mont-Joli pour l'année 2016 et de verser à la Corporation de développement économique un montant de 19 946\$ à titre de contribution au déficit annuel du Motel industriel et de 2 686\$ pour la partie non subventionnée pour le salaire d'un étudiant.

- 17.06.325** **DÉPÔT ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA CORPORATION DU STADE DU CENTENAIRE POUR L'ANNÉE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2016**
- CONSIDÉRANT QUE** la firme Mallette a procédé à la vérification des états financiers de la Corporation du Stade du Centenaire pour l'année 2016;
- POUR CES MOTIFS**, il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt des états financiers vérifiés de la Corporation du Stade du Centenaire pour l'année 2016.
- GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**
- 17.06.326** **RATIFICATION DE FORMATION SIMDUT POUR DES EMPLOYÉS DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**
- Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil ratifie l'inscription de 9 employés du service des travaux publics à une formation sur SIMDUT donnée par la Commission scolaires des Phares et organisée par la MRC de La Mitis. Cette formation fut d'une durée de 3 heures, et ce, au coût de 341.10\$.
- 17.06.327** **AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE HORTICULTRICE AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS POUR LE REMPLACEMENT D'UN POSTE TEMPORAIREMENT DÉPOURVU**
- Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'embauche de madame Sophia Perron à titre d'horticultrice pour le remplacement d'un poste temporairement dépourvu.
- Madame Perron aura le statut d'employée en probation et elle bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*. Elle entrera en fonction le 20 juin 2017 date à laquelle débutera la période habituelle de probation.
- LOISIRS**
- 17.06.328** **RECONNAISSANCE DE NEUFS ORGANISMES DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DE RECONNAISSANCE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES DE LOISIRS**
- Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la reconnaissance des associations suivantes : Carrefour de la Littérature, des Arts et de la Culture, la Légion Royale Canadienne, Répît-Loisirs-Autonomie, le Jardin pédagogique « Le Petit Plantarium », École de musique du Bas-Saint-Laurent, la Maison de l'Espoir, le Club Lions, la Maison des familles de La Mitis ainsi que le Club de natation Les Espadons Porlier puisque ces organismes se sont conformés aux exigences de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de loisirs de la Ville de Mont-Joli.
- 17.06.329** **AUTORISATION D'ENGAGEMENT FINANCIER POUR LA FÊTE NATIONALE DU QUÉBEC**
- Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser une dépense d'environ 9 000 \$ pour la présentation d'activités dans le cadre de la Fête nationale qui aura lieu le 23 juin prochain. Par la même résolution, le conseil autorise la fermeture d'une partie de la rue Lindsay ainsi que la fin des activités après 23 h. Il est à noter que la Ville de Mont-Joli a reçu une subvention de 4 700 \$ de la Société nationale de l'Est-du-Québec pour l'organisation de cet événement.

17.06.330

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UNE ÉTUDIANTE POUR LE CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT les besoins de main-d'œuvre à combler au Camp de Jour pour l'été 2017;

CONSIDÉRANT la recommandation à cet effet de la directrice du service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, madame Josée Levesque;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de madame Rosalie Perreault au poste de monitrice de service de garde. Le contrat est d'une durée de six (6) semaines à raison de 40 heures semaine pour un tarif horaire de 11.25\$ et le tout débutera le 3 juillet 2017.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17.06.331

AUTORISATION D'EMBAUCHE DE QUATRE ÉTUDIANTS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Georges Jalbert appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Maxime Béland à titre de coordonnateur de la prévention des incendies pour une période de dix (10) semaines, du 25 juin au 4 septembre 2017, au taux horaire de 12 \$ pour 40 heures par semaine. La rémunération de monsieur Béland est prévue au budget du service incendie.

Monsieur Béland sera jumelé à monsieur Jérémy Lévesque à titre de pompier préventionniste étudiant pour une période de 8 semaines débutant le 25 juin 2017 à 40 heures semaine au taux de 11.25\$/heure.

La rémunération de monsieur Lévesque est assumée par une subvention d'Emploi étudiant Canada obtenue par l'Association des pompiers volontaires de Mont-Joli et conditionnelle à fournir une preuve d'inscription dans une institution scolaire pour l'automne 2017.

Enfin, l'équipe sera complétée avec l'embauche de madame Léonie Saint-Onge et de monsieur Adam Clermont, à titre de pompier préventionniste pour une période de 6 semaines débutant le 3 juillet 2017, au taux de 11.25 \$/heure pour 30 heures semaine. Le salaire de madame Saint-Onge et de monsieur Clermont est subventionné à 50 % par le Carrefour jeunesse emploi dans le cadre du programme "Étudiant au travail de Desjardins".

Par la même résolution, le conseil autorise, madame Danielle Doyer, mairesse et monsieur Robert Roger, Chef de division, prévention et opérations à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli l'entente avec le Carrefour jeunesse emploi.

17.06.332

AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER POUR LE SERVICE INCENDIE

Il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Georges Jalbert et résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Maxime Béland à titre de pompier à temps partiel pour le service incendie de la Ville de Mont-Joli pour la durée de son emploi étudiant de coordonnateur. Monsieur Béland entrera en fonction le 25 juin 2017.

17.06.333

AUTORISATION DE PAIEMENT POUR LE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX ROUGE

CONSIDÉRANT QUE la Société Canadienne de la Croix Rouge a soumis à la Ville une proposition visant le renouvellement de l'entente pour le service aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE la contribution de la Ville de Mont-Joli est établie à 1,032.16\$ soit 0,16 \$ per capita;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement pour le renouvellement de cette entente avec la Société canadienne de la Croix Rouge au montant de 1,032.16\$.

TRAVAUX PUBLICS

17.06.334 RATIFICATION D'ACHAT D'UNE TONDEUSE COMMERCIALE À LA COOP PURDEL

Il est proposé par le conseiller Jacques Dumas appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité de ratifier l'achat d'une tondeuse commerciale Gravely PT460 à la Coop Purdel, et ce, au coût de 15 000\$ plus les taxes.

17.06.335 ADJUDICATION DE CONTRAT À LA FIRME VÉOLIA ES CANADA SERVICES INDUSTRIELS INC. DANS LE CADRE DE TRAVAUX D'INSPECTION TÉLÉVISÉE DU RÉSEAU D'ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a effectué un appel d'offres pour des travaux d'inspection télévisée du réseau d'égout;

CONSIDÉRANT QUE le service du greffe a reçu sept (7) soumissions pour ce contrat à savoir :

- Véolia ES Canada Services Industriels Inc. 113 211.97\$ taxes incluses
- Simo Management 125 420.40\$ taxes incluses
- Campor Environnement 137 136.25\$ taxes incluses
- Can Explore 146 662.16\$ taxes incluses
- Soleno 170 924.25\$ taxes incluses
- AGI Environnement 177 087.71\$ taxes incluses
- Aquarehab 206 756.21\$ taxes incluses

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission et la recommandation de monsieur Steve Corneau, directeur des finances;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Dubé appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil octroi contrat à la firme Véolia ES Canada Services Industriels inc. dans le cadre de travaux d'inspection télévisée du réseau d'égout, et ce, au coût de 113 211.97\$ taxes incluses.

17.06.336 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 14 JUIN 2017 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de la Ville de Mont-Joli a tenu une rencontre le mercredi 14 juin 2017;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'accepter le dépôt du procès-verbal de ladite rencontre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité d'accepter le dépôt du procès-verbal de la réunion mercredi 14 juin 2017 du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) dont les faits saillants sont :

- L'émission de 99 permis de rénovation pour une valeur de 1 887 451 \$
- L'émission de 15 permis de construction pour une valeur de 583 600 \$
- Trois (3) demandes de dérogations mineures;
- Deux demandes de PIIA.

17.06.337
Georges

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA - POUR LE 1546, BOULEVARD JACQUES-CARTIER

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour repeindre et revitaliser la façade de l'immeuble du 1546, boulevard Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Louis-Marie Lavoie a fait préparer un visuel;

Après avoir pris connaissance des documents déposés et après discussion :

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 349 (MTF) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la liste des travaux déposée respecte les exigences des règlements en vigueur à savoir

- la corniche de couleur Para 410G Bois de corbeau
- les murs de couleur Para 410D fourre tout gris
- Les 3 affiches seront enlevées
- Le treillis sera enlevé et remplacé par une affiche blanche avec un lettrage rouge et noir;
- Il y aura un éclairage adéquat au-dessus de l'affiche;
- Un encadrement de bois sera ajouté (identique à l'affiche de droite);
- Un banc sera placé avec deux arrangements floraux (rouge);
- Les fenêtres et les portes seront couleur Stainless.

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Normand Gagnon et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de monsieur Louis-Marie Lavoie concernant le 1546, boulevard Jacques-Cartier.

17.06.338

AUTORISATION DE LA LISTE DES TRAVAUX SELON LE RÈGLEMENT 2010-1226 SUR LES PIIA - POUR LE 1031, AVENUE DE LA GASPÉSIE

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée pour repeindre l'extérieur de l'immeuble, remplacer le revêtement de toiture et ajouter une terrasse à l'arrière de l'immeuble.

CONSIDÉRANT QUE monsieur André Soucy a fait préparer un visuel;

Après avoir pris connaissance des documents déposés et après discussion :

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment est situé dans la zone 106 (CMC) et est soumis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la liste des travaux déposée respecte les exigences des règlements en vigueur à savoir :

- La toiture collection Cambridge gris double;
- Les murs de couleur Para 213 G;
- Les galeries de couleur Para 411 D;
- Les fenêtres, les portes et les moulures blanches.

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU);

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jacques Dumas et résolu à l'unanimité que le conseil autorise la demande de monsieur André Soucy concernant le 1031, avenue de la Gaspésie.

AFFAIRES NOUVELLES

17.06.339

APPUI DE LA VILLE DE MONT-JOLI À LA JOURNÉE MONDIALE DE LUTTE CONTRE LA MALTRAITANCE DES PERSONNES ÂNÉES

CONSIDÉRANT QUE la ministre responsable des Aînés et de la Lutte contre l'intimidation, M^{me} Francine Charbonneau, tient à rappeler l'importance d'agir collectivement pour prévenir et contrer toutes les formes de maltraitance envers nos aînés;

CONSIDÉRANT QUE la maltraitance des personnes aînées est inacceptable et qu'il est primordial de la dénoncer;

CONSIDÉRANT QUE la maltraitance toucherait de 4 à 7 % des personnes âgées vivant à domicile et qu'au Québec, une prévalence de 7 % étendue à l'ensemble de la population aînée représenterait plus de 105 000 personnes aînées maltraitées.

CONSIDÉRANT QU'en 2006, l'Organisation mondiale de la santé (OMS), de concert avec l'International Network for the Prevention of Elder Abuse, a proclamé le 15 juin Journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes aînées.

CONSIDÉRANT QUE la volonté du Gouvernement est d'assurer que la dignité, la santé et la sécurité des personnes aînées sont des enjeux prioritaires et qu'au cours des derniers mois, que plusieurs gestes concrets pour accentuer la lutte contre la maltraitance dans les différents milieux de vie ont été posés;

CONSIDÉRANT QUE si le Gouvernement ainsi que la population du Québec conjuguent leurs efforts, cela fera en sorte qu'au Québec, toute forme de maltraitance, de violence ou de négligence envers les personnes aînées ne sera plus tolérée;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Normand Gagnon appuyé par le conseiller Jacques Dumas appuie la journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes aînées ainsi que le ministère de la Famille dans cet enjeu de société.

17.06.340

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

17.06.341

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20 h 50, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Danielle Doyer
Mairesse

Kathleen Bossé
Greffière